

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Plaisance du Gers

Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

PETR du Pays du Val d'Adour

Contrat Cadre

2019 - 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gers, représenté par son Président Philippe MARTIN

La Commune de Plaisance, représentée par Patrick FITAN, Maire

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, représentée par Jean-Louis GUILHAUMON , son Président

Le PETR du Pays du Val d'Adour, représenté par Jean-Louis GUILHAUMON, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération N°CP/2020-FEVR/11.10 de la Commission Permanente du XXX 2020 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Plaisance du Gers,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 *et* de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gers en date du 26 février 2021,

Vu la délibération de la Commune de Plaisance,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers en date du XXX,

Vu la délibération du comité syndical du PETR du Pays du Val d'Adour en date du 15 Janvier 2020

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).
-

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gers, la Commune de Plaisance, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers et le Pays du Val d'Adour en y associant les services de l'Etat, le CAUE du Gers et les Chambres consulaires.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Plaisance au sein de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON TERRITOIRE

Un pôle rural dans un territoire à l'écart des dynamiques régionales

Installée en plaine, sur les berges de l'Arros, située à l'ouest du Gers et aux confins des Régions d'Occitanie et de l'Aquitaine, le pôle de Plaisance du Gers s'inscrit dans un maillage efficace et équilibré de l'espace rural du Pays du Val d'Adour (158 communes regroupées en 4 communautés de communes).

Ancien chef lieu de canton, Plaisance a bénéficié d'une situation historique favorable qui lui a permis de se développer dans un environnement rural à l'écart des grandes agglomérations (50 mn de Tarbes et 1h d'Auch). Aujourd'hui encore, la commune est au centre d'un bassin de vie qui compte plus de 5 000 habitants.

Depuis 2000, Plaisance adhère à la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (7 235 habitants pour 30 communes en 2016).

Le cadre de vie :

Les formes de la ville actuelle trouvent leur origine dans la fondation en bastide. La particularité de Plaisance réside par son organisation autour de deux places à arcades, née de la création de 2 bastides, l'une médiévale, l'autre au XIX^{ème} siècle.

Au début du XIX^{ème} siècle, Plaisance connaît une expansion démographique et commerciale qui transforme la ville. Avec le percement de la grand-rue, la ville s'agrandit à l'est en édifiant (sur le modèle de l'ancienne bastide), un quartier neuf autour d'une place marchande et de la nouvelle église.

Le territoire est à dominante agricole, grâce à la présence d'un réseau hydraulique important qui facilite la culture de maïs. La vallée de l'Arros dessine un paysage plat accompagné par une faible présence de bois souvent rattachée à la ripisylve.

Traversant la commune du nord au Sud, l'Arros vient donner à Plaisance un ancrage territorial, connecté à son paysage naturel. Néanmoins, le ruisseau constitue aujourd'hui une barrière physique, permettant une unique traversée (les plus proches sont à 5,3km à Tasque et 1,7km à Rapine).

La zone inondable sur la rive droite de l'Arros modère l'urbanisme du village. Elle fait apparaître clairement le contraste entre la rive gauche, urbaine et habitée et la rive droite et son activité économique et de loisirs.

Les berges de l'Arros concentrent la grande majorité des espaces publics végétalisés de la commune. Cette entité paysagère est un réel fil conducteur pour recoudre des liens entre ces espaces (square, médiathèque...)

Les cartes postales anciennes témoignent d'un rapport étroit entre l'Homme et l'Arros dans le passé, avec des promenades valorisées qui donnent à voir le cours d'eau, depuis les deux berges. Le Sentier des Lépreux passait derrière l'actuel bâtiment des finances publiques, la Promenade du Tertre donnait une vue dégagée sur la rive urbaine, et un ancien pont des pêcheurs traversait l'Arros de part et d'autre.

Autant d'indices qui peuvent nous aider dans la reconquête de l'Arros par les plaisantins.

Par manque d'espace, le centre bourg urbain ne laisse pas beaucoup de place à l'arbre en ville le long des rues : on ne remarque qu'un seul alignement le long de la RD 946 sur la Rive Est. Un sujet qui va devenir de plus en plus important avec la montée des températures estivales et les îlots de chaleurs urbains.

Dans le centre bourg, les principaux espaces publics s'articulent autour de la RD 946 (Rue de l'Adour), qui passe par la Place du Marché, les arcades et le Square de la Mairie. Les autres espaces publics, moins fréquentés, sont plus "éparpillés" dans le tissu urbain.

Démographie

Plaisance totalise 1474 habitants en 2016.

La population de la commune varie peu depuis le début des années 2000 après avoir connu une forte décroissance sur la période 1990-1999.

Ce fragile équilibre repose sur l'installation de nouveaux ménages qui compense le déficit naturel (le nombre de décès est plus important que le nombre de naissances).

Plusieurs indicateurs, dont la pyramide des âges témoigne de l'attractivité de la commune pour des ménages plutôt âgés.

Les tranches d'âge les plus âgées restent stables, même si le nombre des personnes de + de 90 ans augmente de moitié. Dans le même temps, la part des moins de 14 ans baisse.

En 2016, presque 1 habitant sur 5, est âgé de + de 75 ans, cette donnée est à lier à la présence de l'EHPAD St Joseph qui compte 87 résidents.

L'indicateur de vieillesse (rapport entre la population des + de 65 ans sur celle des - de 20 ans) est de 2,7, *pour comparaison, cet indicateur est de 1,9 sur l'ensemble de la CC bastide et Vallon, il est de 1,0 à l'échelle de la Région Occitanie.*

Les effets du vieillissement de la population se traduisent d'abord par la réduction de la taille des ménages ainsi sur Plaisance, le nombre de ménages progresse plus rapidement que le nombre d'habitants.

En 2016, Plaisance comptait 757 ménages avec un nombre moyen d'occupants par ménage égal à 1,9. Cette moyenne est un peu plus élevée à l'échelle de la Communauté de Communes (2,0) et 2,1 pour le département du Gers.

En 2016, Plaisance totalisait 364 ménages composés d'une seule personne (48%) contre 39% en 2011 dont, 192 personnes âgées de plus de 65 ans vivant seules.

Par comparaison, la proportion de ménages composés d'une seule personne à l'échelon intercommunal est de 37,2%

De fait, la part de ménages avec enfants est très faible (16%), il faut noter dans cette catégorie la forte représentation de familles monoparentales puisqu'on compte presque 4 parents isolés sur 10 familles. Sur la Communauté de Communes, 28% des ménages présentent un profil avec, à l'identique de Plaisance, une forte proportion de familles monoparentales.

En lien avec l'âge de la population, les ménages retraités sont majoritaires (56%).

Pour autant, le revenu médian par unité de consommation est plus élevé à Plaisance (18 510 €) qu'à l'échelle de la Communauté de Communes (18 309€); *il est de 19 905 € pour la région Occitanie.*

L'étude réalisée par Episode sur les bassins de vie de Plaisance et Marciac révèle une légère augmentation des bénéficiaires des minima sociaux et une évolution notable de la tranche des bas revenus, notamment chez les femmes.

Habitat et logement

En 2016, Plaisance totalise 1 010 logements soit, selon l'INSEE, 58 logements de plus qu'en 2011 (pour rappel la commune n'a gagné que 8 habitants sur cette même période)

C'est le parc de résidences principales qui a le plus fortement progressé (+55 logements), tandis que la vacance recule légèrement (- 3 logements) et que 7 résidences secondaires nouvelles sont apparues.

Le parc de résidences principales représente 75% du parc total (76% pour la Communauté de Communes). Plus de 40% de ce parc a été construit avant 1970, soit avant la réglementation visant à améliorer la performance énergétique des logements. Si les propriétaires s'emploient à améliorer ce parc grâce aux aides dispensées (ANAH, Département, Région), il n'en reste pas moins que la performance énergétique reste une problématique forte de l'habitat.

C'est entre 1971 et 1990 que la commune a enregistré la plus forte hausse de résidences principales (moyenne de 12 logements/an). Depuis cette moyenne annuelle n'a cessé de baisser. En témoigne le nombre de constructions nouvelles (source: sit@del) enregistrées ces dernières années.

Ainsi l'analyse de l'évolution du parc entre 2011 et 2016 montre que Plaisance est entrée dans un processus de renouvellement urbain. En effet on constate que le nombre de logements issus de la construction neuve est inférieur au nombre total de logements apparus sur cette même période. Ainsi, on peut logiquement en déduire que 26 logements nouveaux résultent d'une restructuration du parc existant notamment par la division de grands logements.

Comme de nombreux territoires ruraux, le parc de résidences principales est majoritairement composé de maisons (88 % de grande dimension, 5 pièces en moyenne).

Comme pour l'ensemble des bourgs ruraux, le parc locatif est associé au tissu ancien, il participe à la diversité des parcours résidentiels.

Avec un total de 245 locatifs, plus de 3 ménages plaisantins sur 10 louent leur habitation. Si le locatif de statut privé est majoritaire, 27% du parc est propriété publique (parc HLM et communal).

Le parc communal est à ce jour composé de 14 logements de type appartements et répartis dans l'immobilier communal (6 immeubles) localisés dans le bâti du bourg. Un seul logement est aujourd'hui vacant.

Plutôt de grande taille (moyenne de 110 m² /logt), ces logements hébergent des ménages de petite taille (8 sont habités par des personnes isolées, 4 par des familles monoparentales, 1 couple). Le niveau des loyers est modéré, voire pour la majorité des logements au dessous du marché, au regard de la taille des habitations (274 € à 610 €)

Le parc HLM compte 53 locatifs conventionnés répartis sur 9 opérations localisées dans le coeur de bourg mais aussi dans les secteurs pavillonnaires. Construits entre 1971 pour les plus anciens et 2015 pour les derniers, 77% du parc HLM plaisantin est constitué de maisons individuelles. La typologie du parc répond aux besoins des ménages en proposant notamment des logements de petite et moyenne surface : 7 T2 (surf. moyen. 55 m²), 20 T3 (surf. moyen. 67 m²), 24 T4 (surf. moyen. 80 m²), 2 T5 (87 m²).

Le Toit Familial de Gascogne détient 62% du parc, l'autre partie est la propriété l'OPH.

Toujours selon l'enquête réalisée par l'association Episode, l'offre locative semble répondre à la demande. Cependant, l'étude révèle un nombre croissant d'allocataires CAF sollicitant des aides à l'énergie et des impayés de loyers.

La vacance reste une problématique liée au tissu urbain particulièrement dense.

En 2016, l'INSEE recensait 118 logements vacants sur le territoire communal (soit 12% du parc).

Sur Plaisance, la vacance structurelle caractérise les immeubles inoccupés depuis plusieurs années avec des situations figées : successions complexes, vente ou location hors marché, départ du propriétaire, vacance de rétention

La vacance touche souvent le bâtiment dans son intégralité : le manque d'espaces privatifs, l'exiguïté de la parcelle, la vétusté, la configuration du bâti, les nuisances (notamment le long de la rue de l'Adour) constituent autant de freins à l'occupation du logement dans un secteur où le marché immobilier est distendu.

L'impression de délaissement est fortement perceptible et fragilise l'attractivité du coeur de bourg, comme par exemple sur la rue de l'Adour avec l'inoccupation des locaux commerciaux en rez de chaussée.

Même si elle n'atteint que 12% du parc total, les résidences secondaires (118 logements en 2016) augmente depuis 20 ans. Ainsi, le logement occasionnel participe, avec des volets effectivement clos une grande partie de l'année, à l'effet de vide.

Enfin autre signe de désignation des propriétaires, l'absence d'entretien des façades.

L'EHPAD de la cité Saint Joseph de Plaisance accueille 87 résidents dont :

- 84 en hébergement permanent
- 3 en hébergement temporaires
- 14 en unité Alzheimer

Economie, services et équipements

Plaisance assure le rôle de pôle commercial et de services de proximité pour les communes alentours, peu concurrencé par les agglomérations d'Auch, de Tarbes et de Pau, situées à minimum une heure de trajet.

La commune de Plaisance tire profit de sa localisation géographique rurale :

- Elle est suffisamment éloignée des grands pôles commerciaux et de services pour limiter l'évasion commerciale concernant les besoins du quotidien ;
- Les pôles de proximité de même envergure sont situés à une vingtaine de minutes, et, en conséquence, ne concurrencent pas les commerces de la commune.

Ainsi, Plaisance assure une véritable fonction de pôle de proximité au sein du bassin de vie. Cela permet le maintien d'une réelle dynamique commerciale et se traduit par un tissu commercial diversifié. L'équilibre favorable de cette situation est néanmoins précaire et impose une réelle vigilance pour maintenir une offre commerciale contribuant à l'attractivité de la commune.

Le centre-bourg dispose d'une offre diversifiée et complète de commerces

La commune compte une quarantaine de commerces et services répartis entre la zone commerciale et le centre bourg. Peu de manques sont identifiés par les habitants, à l'exception d'un commerce alimentaire bio.

Dans le centre-bourg, les commerces et services de proximité se concentrent au niveau des deux places (Place du 8 mai 1945 et Place du 11 novembre 1918) ainsi que le long de la rue de l'Adour, qui relie ces deux secteurs.

Un marché hebdomadaire dynamique vient compléter l'offre commerçante du centre-bourg le jeudi matin avec la présence de 15 à 20 commerçants ambulants.

Si le tissu commercial du centre-bourg reste dense et diversifié, de nombreux locaux commerciaux sont vides le long de la rue de l'Adour, donnant un certain sentiment d'abandon qui contraste avec les deux places. La difficulté des déplacements piétonniers sur cet axe départemental explique potentiellement la vacance commerciale.

Une vigilance est également à avoir sur la place du 8 mai 1945 avec l'apparition de locaux vacants. L'encombrement de la place par le stationnement de voitures, la faible mise en valeur des espaces sous les arcades et les trottoirs hauts rendant les commerces peu accessibles ont été évoqués comme de réelles problématiques pour les commerces. De plus, en matière d'aménagement de l'espace public, le constat est posé d'un déséquilibre entre les deux places.

La commune ne compte qu'une grande surface généraliste : Intermarché. Sur cette ZAC, peu de commerces ce sont implantés. En effet, le tissu urbain autour de la grande surface est très rapproché limitant l'extension de la zone commerciale. Cette situation a permis d'éviter la migration habituelle des commerces du centre-bourg vers la zone commerciale.

Les autres grandes surfaces présentes sont des grandes surfaces de bricolage, soit un secteur d'activité concurrençant peu le commerce de proximité et du centre-bourg.

D'après les habitants, une évasion commerciale vers d'autres zones commerciales est constatée :

- A Tarbes et plus particulièrement vers la zone commerciale d'Ibos pour les achats spécialisés et/ou pour lesquels l'offre locale est trop limitée (ex : vêtements, mobiliers, puériculture,...) ;
- A Nogaro et Aire-sur l'Adour pour l'offre de grandes surfaces discount, une partie de la population de Plaisance ayant des moyens modérés.

On observe des zones d'activités économiques en gestion communale pour autant la demande reste limitée de la part des entreprises en foncier économique.

Aucune démarche sur la qualification et le traitement environnemental des zones d'activité existantes n'est engagée, sachant qu'elles sont toutes situées en entrée de ville.

Par ailleurs, si les zones d'activités artisanales sont globalement occupées aujourd'hui (1 seul lot disponible sur la ZAE sud), la demande d'entreprises pour se développer ou s'installer sur la commune est pratiquement inexistante. Ainsi, il semble y avoir peu d'enjeu à libérer du foncier économique.

Dans tous les cas, afin de ne pas rompre l'équilibre du tissu commercial existant, il ne semble pas opportun d'envisager l'autorisation d'implantation commerciale en périphérie de la commune.

On observe des équipements publics nombreux, que ce soit des équipements sportifs, scolaires, sociaux et culturels, a priori en adéquation avec les besoins de la population.

Globalement, le stationnement en proximité de tous les équipements est aisé.

Au Nord et à l'Est, une maison de retraite et une maison des associations en rive Ouest de l'Arros ; un équipement social (Espace de vie sociale Episode) et plusieurs équipements sportifs rassemblés au sud du lac et en bordure Est de l'Arros (dojo, terrains des sports, piscine, mini-golf municipaux). L'accès depuis le centre-bourg impose un passage sur le pont sur l'Arros dont la sécurisation pour un cheminement piéton et/ou en vélo n'est pas optimale. Par ailleurs, la maison de retraite est relativement éloignée du cœur de bourg et des commerces.

Au Sud, on retrouve le pôle éducatif et scolaire avec la présence des écoles primaire et maternelle, du collège, du multiaccueil et du centre de loisirs. L'accès en voiture aux écoles est réglementé aux heures de sortie de classes pour éviter le stationnement anarchique de véhicules et assurer la sécurité des enfants. Par contre, les liaisons douces entre les établissements scolaires et les équipements sportifs et culturels ne sont pas optimisées, voire non sécurisées.

Au centre, au niveau des deux places principales, on retrouve le pôle culturel et de loisirs (cinéma, médiathèque, espace jeunes) et sportif (salle polyvalente – gymnase). L'accès en voiture aux différents équipements est aisé. En revanche, l'accès en mode de déplacements doux (à pied ou en vélo) est plus complexe compte tenu des trottoirs étroits et de l'absence d'emplacement réservé.

Un projet de tiers-lieux porté par un privé est à l'étude dans un bâtiment situé rue de l'Adour, au numéro 28.

Des équipements touristiques sont présents mais insuffisamment mis en valeur et peu générateurs d'attractivité.

La compétence tourisme (gestion d'équipements) est exercée par l'intercommunalité.

La commune est propriétaire d'une base de loisirs en gestion communale depuis mi-juillet 2020. Par contre, en raison de la turbidité et de la qualité de l'eau, la base de loisirs n'est plus un lieu de baignade et la fréquentation a considérablement diminuée. Une étude a été réalisée par la CACG en 2009/2010 pour une amélioration de la qualité de l'eau par filtration naturelle.

La valorisation des sentiers au bord du lac, le long des rives de l'Arros et des accès pour la pratique d'activités telles que le kayak/canoë pourraient constituer un facteur d'attractivité supplémentaire.

Le projet de Cité de l'Orgue porté par la commune sera un équipement touristique d'envergure qui peut permettre à Plaisance de développer une certaine attractivité touristique.

Sur la commune sont présents un camping et un village vacances, en gestion privée, ainsi que plusieurs gîtes et chambres d'hôte. Ces derniers sont relativement bien occupés à l'occasion des festivals de Marciac et de Nogaro.

Par contre, le constat est fait d'un déficit en matière de gîtes de groupes.

DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	- Une démographie stable	- Mais un environnement hyper fragile - Une croissance démographique essentiellement portée par l'accueil de ménages séniors.	- Capacité à pouvoir accueillir de jeunes ménages	- Accroissement du vieillissement de la population - Près de la moitié des ménages sont des personnes vivant seules
Economie	- Un tissu commercial dense et diversifié, dont la dynamique parvient à se maintenir malgré la présence d'un supermarché - Un marché hebdomadaire dynamique	- Des immeubles et des locaux commerciaux vacants dans la rue de l'Adour, dégageant une impression d'abandon - Des zones d'activité situées en entrée de ville et ne bénéficiant d'aucun traitement qualitatif, environnemental et paysager	- De nouvelles initiatives en faveur de l'accueil de nouvelles activités (tiers-lieux) - Une zone commerciale réduite permettant de ne pas concurrencer le commerce en centre-ville	- La difficulté à pouvoir transmettre les entreprises commerciales - L'augmentation des locaux vacants Rue Adour
Services	- Un niveau d'équipements scolaires, sportifs, culturels et sociaux important		- Une implication de la communauté de communes dans la modernisation des équipements de services	
Espaces urbains et mobilités	- Un cadre de vie plébiscité par les nouveaux arrivants et des qualités paysagères incontestées (eau, bâti)	- Une forte présence de stationnements et de zones imperméables non intégrées dans le tissu urbain. - Pas de liens entre les espaces publics - Des espaces de rencontre limités ou investis par la voiture, laissant peu de place aux piétons et aux vélos. - Un accès à l'Arros aujourd'hui restreint, à la fois physiquement et visuellement. - Un accès piéton discontinu et non sécurisé entre les différents pôles commerciaux, de services et d'équipements du centre-bourg	- Un réseau d'espaces publics à fort potentiel, - Un patrimoine urbain à valoriser	- La poursuite de la dégradation du bâti vacant

Patrimoine et culture	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre urbain préservé - Un patrimoine valorisé par l'itinérance - La présence de l'eau - Un tissu associatif diversifié et dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logements monotypé et inadapté aux évolutions démographiques - Une trame arborée publique peu valorisée ou inexistante dans les rues du centre bourg. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les manifestations culturelles et l'esprit festif très prégnants - Un bénévolat impliqué dans la vie locale - Un patrimoine à mieux valoriser, notamment celui lié à l'eau 	
-----------------------	--	---	--	--

Enjeux identifiés

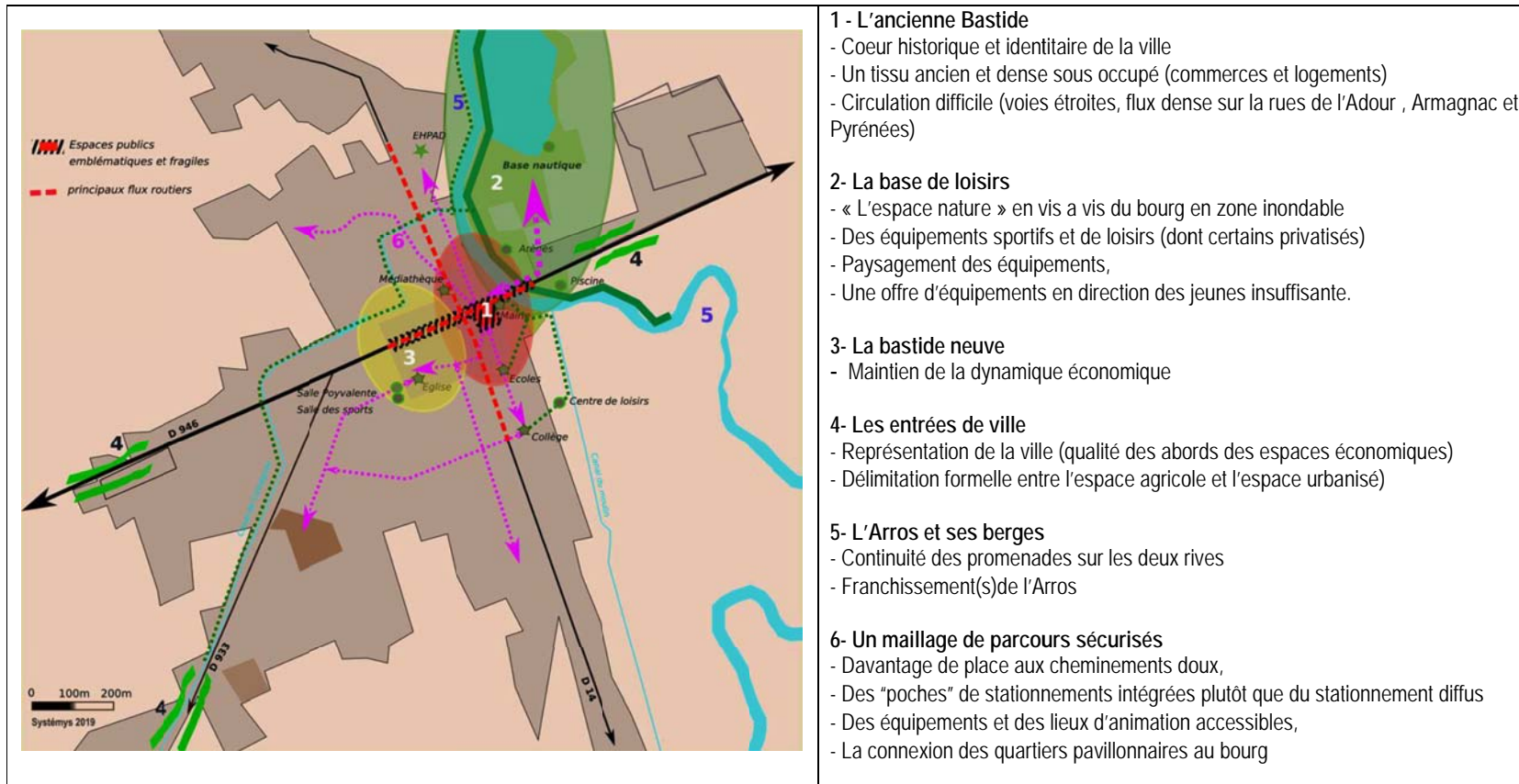
A l'échelle de Plaisance :

- Les nécessaires adaptations de la ville au vieillissement de sa population (accessibilité, cheminements, offre de logements adaptés),
- La place de l'arbre et du végétal au sein de la commune, la valorisation de l'espace public,
- Une fluidité des parcours entre les différents équipements/espaces publics et les différentes polarités du centre bourg (la sécurisation des déplacements piétons, la cohérence du réseau viaire existant, l'organisation des stationnements en fonction des besoins)
- L'équilibre commercial du centre-bourg,
- La réhabilitation du parc immobilier existant, le réinvestissement du bâti ancien vacant, la mobilisation des propriétaires privés.

Et dans le territoire élargi :

- La valorisation des bords de l'Arros dans un projet intercommunal (sentiers, usages, qualité de l'eau)
- Le développement des mobilités à partir de Plaisance, davantage de liens avec les bourgs voisins et les agglomérations proches (Tarbes, Pau, Auch)
- La complémentarité d'une offre de services et d'équipements et une coopération entre EPCI pour un renouvellement démographique et pour le maintien /développement économique (notamment tertiaire)
- La mise en place d'équipements pour attirer de nouveaux publics, de nouvelles activités et maintenir les populations en place.

Les enjeux par secteurs



Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Après les phases de concertation, l'objectif général repose sur le fait de Conforter Plaisance dans sa fonction de bourg-centre. Pour cela, la stratégie de développement et d'aménagement se déclinera autour de trois axes :

Axe 1 - Soutenir l'attractivité de Plaisance et conforter sa fonction bourg-centre

- ⇒ Créer un comité de suivi de l'opération Bourg-Centre
- ⇒ Encourager le développement commercial de proximité
- ⇒ Diversifier le parc de logements, reconquérir les immeubles / le foncier du centre ancien
- ⇒ Conforter le politique d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées

Axe 2 : Sécuriser les déplacements et rendre le bourg accessible

- ⇒ Requalifier l'espace public de l'ancienne bastide
- ⇒ Aménager la sente du canal de Cassagnac et ses abords
- ⇒ Poursuivre les aménagements sur l'espace public

Axe 3 : Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial

- ⇒ Poursuivre la rénovation de l'église
- ⇒ Réduire la consommation énergétique du parc d'éclairage public
- ⇒ Accompagner la réhabilitation de l'habitat privé
- ⇒ Organiser des chantiers participatifs
- ⇒ Appuyer le développement de projets et d'événements socio-culturels et sportifs
- ⇒ Engager Plaisance dans la transition énergétique

Cartographie de la stratégie

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2019-2021)	Moyen terme (2022-2026)	Long terme (2027-2033)
AXE STRATEGIQUE 1 : Soutenir l'attractivité de Plaisance et conforter sa fonction de bourg-centre				
ACTION 1.1 Créer un comité de suivi de l'opération Bourg-Centre	1.1.1 Mise en place d'une commission ou création d'une association avec embauche d'un service civique			
	1.1.2 Embauche d'un animateur pour la mise en œuvre et le suivi			
ACTION 1.2 Encourager le développement commercial de proximité	1.2.1 Recensement des locaux vacants			
	1.2.2 Soutien aux porteurs de projets, notamment en faveur des tiers-lieux			
	1.2.3 Accompagnement à la transmission des commerces			
ACTION 1.3 Diversifier le parc de logement, reconquérir les immeubles / foncier du centre ancien	1.3.1 Construction d'un petit collectif en neuf			
	1.3.2 Réalisation d'une résidence autonomie à vocation sociale			
	1.3.3 Restructuration du parc communal			
	1.3.4 Intégrer la Maison des Solidarités à la vie du bourg			
ACTION 1.4 Conforter la politique d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées	1.4.1 Mise en place d'un dispositif de formation des personnels soignants			
	1.4.2 Promotion d'un réseau d'échanges et d'expériences			
	1.4.3 Création d'un accueil temporaire en lien avec l'EHPAD			
AXE STRATEGIQUE 2 : Sécuriser les déplacements et rendre le bourg accessible				
ACTION 2.1 Requalifier l'espace public de l'ancienne bastide	2.1.1 Réalisation d'une étude globale d'aménagement du cœur historique			
	2.1.2 Aménagement de la Rue Saint Nicolas et création d'une passerelle sur le pont de l'Arros			
ACTION 2.2 Aménager la sente du canal de Cassagnac et ses abords	2.2.1 Réalisation du cheminement le long du canal de fuite			
	2.2.2 Organisation d'un chantier participatif pour le nettoyage et l'embellissement			
ACTION 2.3 Poursuivre les aménagements sur l'espace public	2.3.1 Aménagement des jardins du presbytère			
	2.3.2 Valorisation de la place de l'eau dans le bourg			
	2.3.3 Remaniement de la Rue Adour et de la Rue Armagnac			
	2.3.4 Hiérarchiser la circulation dans le bourg			
AXE STRATEGIQUE 3 : Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial				
ACTION 3.1 Poursuivre la rénovation de l'église	3.1.1 Rénovation du clocher			
ACTION 3.2 Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public	3.2.1 Réalisation de quatre tranches de rénovation de l'éclairage public			

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2019-2021)	Moyen terme (2022-2026)	Long terme (2027-2033)
AXE STRATEGIQUE 3 : Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial				
ACTION 3.3 Accompagner la réhabilitation de l'habitat privé ancien	3.3.1 Réalisation d'une étude préalable à une OPAH intercommunale			
	3.3.2 Mise en œuvre de l'OPAH			
	3.3.3 Mise en place d'une opération Façades			
ACTION 3.4 Organiser des chantiers participatifs	3.4.1 Création d'une charte du centre bourg			
	3.4.2 Ouverture et création d'un maillage de sentes urbaines			
	3.4.3 Végétalisation des espaces publics			
ACTION 3.5 Appuyer le développement de projets et d'évènements socio-culturels et sportifs	3.5.1 Création d'une cité de l'orgue			
	3.5.2 Développement des évènements et des festivals			
	3.5.3 Lancement d'un appel à projet pour la gestion de la base de loisirs			
ACTION 3.6 Engager Plaisance dans la transition énergétique	3.6.1 Rénovation énergétique des logements communaux			
	3.6.2 Etude sur le potentiel photovoltaïque			
	3.6.3 Réalisation d'une centrale hydro-électrique à la digue du Rousset			

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays du Val d'Adour.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays du Val d'Adour.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Soutenir l'attractivité de Plaisance et conforter sa fonction de bourg-centre				
ACTION 1.1 Créer un comité de suivi de l'opération Bourg-Centre	1.1.1 Mise en place d'une commission ou création d'une association avec embauche d'un service civique			
	1.1.2 Embauche d'un animateur pour la mise en œuvre et le suivi			
ACTION 1.2 Encourager le développement commercial de proximité	1.2.2 Soutien aux porteurs de projets, notamment en faveur des tiers-lieux			
ACTION 1.3 Diversifier le parc de logement, reconquérir les immeubles / foncier du centre ancien	1.3.4 Intégrer la Boutique des Solidarités à la vie du bourg			
AXE STRATEGIQUE 2 : Sécuriser les déplacements et rendre le bourg accessible				
ACTION 2.1 Requalifier l'espace public de l'ancienne bastide	2.1.1 Réalisation d'une étude globale d'aménagement du cœur historique			
	2.1.2 Aménagement de la Rue Saint Nicolas et création d'une passerelle sur le pont de l'Arros			
ACTION 2.2 Aménager la sente du canal de Cassagnac et ses abords	2.2.1 Réalisation du cheminement			
	2.2.2 Organisation d'un chantier participatif pour le nettoyage et l'embellissement			
AXE STRATEGIQUE 3 : Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial				
ACTION 3.1 Poursuivre la rénovation de l'église	3.1.1 Rénovation du clocher			
ACTION 3.2 Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public	3.2.1 Réalisation de quatre tranches de rénovation de l'éclairage public			
ACTION 3.6 Engager Plaisance dans la transition énergétique	3.6.1 Rénovation énergétique des logements communaux			

Axe 1	Fiche action 1.1	Maitre (s) d'ouvrage : Plaisance du Gers structure associative (collège habitants/collège institution/ collège associatif)	
Soutenir l'attractivité de Plaisance et conforter sa fonction de bourg-centre	Créer un(e) comité (commission) de suivi de l'opération bourg-centre	Partenariat technique : Communauté de Communes, Pays du Val d'Adour, Conseil Régional, Conseil Départemental du Gers, association Rivages	
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> • Impulser et pérenniser une dynamique collective pour assurer l'animation du centre-bourg • Mettre en synergie les différentes initiatives et actions des acteurs de la commune • Maintenir et renforcer une véritable ambiance de centre-bourg 			
Description des actions : <ul style="list-style-type: none"> - Créer une structure associative /commission communale (statut à déterminer) avec 3 collèges : habitants/institutions et collectivités locales/associations - Ouvrir un local dans le centre-bourg pouvant accueillir le bureau de l'animateur, les réunions des acteurs, des expositions - Créer un poste évolutif pour animer le réseau, conduire les projets (chantiers participatifs,..) impulser et accompagner les projets, réaliser un suivi Action 1.1.1 <ul style="list-style-type: none"> - Embauche d'un contrat civique pour une durée de 6/8 mois : contact « association Rivages » pour un accompagnement de la collectivité dans cette démarche - Constitution de la structure associative : rédaction des statuts, organisation des réunions de création, dépôts des demandes de financement - Elaboration de la feuille de route de l'association - Aménagement d'un local dédié ouvert au public - Création des outils et supports de communication Action 1.1.2 <ul style="list-style-type: none"> - Embauche d'un animateur en contrat de professionnalisation (1 à 3 ans) : niveau de qualification bac+2/+3 ou contrat de projetb(CDD 6 ans maxi). - Lancement et suivi des projets 			
Quantitatif: 1 emploi créé et pérennisé 2 événements / an 3 actions collectives mises en place / an	Estimatif/budget: Action 1.1.1 : service civique 100€/mois Action 1.1.2 : Salaire animateur TP chargé au smic, en contrat de professionnalisation : 18 000 €/ an Budget de fonctionnement associatif : 500 €/ mois	Echéancier/phasages: Avril-Déc. 2020 : Phase 1 : 6-8 mois, A partir de 2021 phase 2 : 3 ans et +	Observations/remarques: Enjeu d'embauche d'une personne disposant d'une vision transversale et stratégique, force de proposition afin de porter la dynamique et d'assurer une synergie des actions et acteurs

Axe 1	Fiche action 1.2	Maitre (s) d'ouvrage : SARL Candy en Scène	
Soutenir l'attractivité de Plaisance et conforter sa fonction de bourg-centre	Soutien aux porteurs de projets, notamment en faveur des tiers-lieux	Partenariat technique : CCI du Gers, Communauté de Communes Bastides et Vallons Partenariat financier : Région Occitanie	
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance des bâtiments économiques • Soutenir l'installation de nouvelles activités • Faciliter l'accès aux services et équipements de proximité 			
Description de l'action : Il s'agit de créer dans un local commercial actuellement vacant un tiers-lieux pouvant accueillir différentes activités économiques : épicerie gourmande (épicerie fine, cave à vin, coffee house) associés à des espaces de travail évolutifs permettant aussi d'offrir des espaces de réunion, de formation, de séminaires, d'ateliers ... Restauration d'une maison ancienne et de son jardin, située dans la rue principale (Rue Adour). La réhabilitation du jardin sera aussi l'occasion d'ouvrir un passage pour rejoindre un chemin piétonnier aménagé par la commune et ainsi renforcer les mobilités douces en centre-ville. Ce passage permettra d'installer des créations artistiques ouvertes à tous. <u>Action 1.2.2</u> - Création d'un tiers-lieux en centre-ville			
Quantitatif : Un tiers-lieu créé	Estimatif/budget : 200 000 €	Echéancier/phasages : 2020	Observations/remarques :

Mis en forme : Paragraphe de liste, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple

Mis en forme : Police : Arial Narrow, Couleur de police : Noir

Mis en forme : Police : Arial Narrow, Couleur de police : Noir

Mis en forme : Police : Arial Narrow, 10 pt, Couleur de police : Noir

Axe 1	Fiche action 1.3	Maitre (s) d'ouvrage : Commune de Plaisance du Gers	
Soutenir l'attractivité de Plaisance et conforter sa fonction de bourg-centre	Diversifier le parc de logements, reconquérir les immeubles/ le foncier du centre ancien	Partenariat technique : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, Département du Gers Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Bailleurs publics, promoteurs, Banque des Territoires, EPF Occitanie.	
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le réinvestissement du bâti vacant et du foncier libre du cœur historique, • Faciliter les trajectoires résidentielles en soutenant la diversification du parc de logements, • Faciliter l'accès aux services et équipements de proximité 			
Description de l'action : En préalable, établissement d'une convention avec l'EPF Occitanie (Etablissement public foncier) et la Communes de Plaisance du Gers , ayant pour objectif d'accompagner le portage foncier d'opérations relatives à l'habitat, au maintien des commerces et plus généralement aux opérations d'aménagement dans les centres anciens, le tout en conformité avec le futur PLUI de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers. <u>Action 1.3.4</u> - Intégrer la boutique des solidarités à la vie du bourg (transposer le local dans le cœur historique) et faciliter son accès aux personnes en difficultés			
Quantitatif :	Estimatif/budget :	Echéancier/phasages : 2020 : convention entre l'EPF et la CCBVG 2021: Identifier local en centre bourg pour la boutique des solidarités (place du 8 mai, rue de l'Adour ?)	Observations/remarques :

Axe 2	Fiche action 2.1	Maitre (s) d'ouvrage : Commune de Plaisance du Gers, Département du Gers	
Sécuriser les déplacements et rendre le bourg accessible	Requalifier l'espace public de l'ancienne bastide	Partenariat technique : Département du Gers (SLA), concessionnaires réseaux, Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, CAUE du Gers Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Gers	
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> • Offrir une cohérence entre les deux bastides, avec comme point d'entrée le projet de la place du 8 mai, faciliter l'accès piétons vers la rive gauche de l'Arros • Affirmer l'identité et le caractère de la bastide à l'échelle du centre bourg, • Désimperméabiliser pour limiter les îlots de chaleur, • Sécuriser et favoriser les déplacements doux, en proposant le ralentissement des VL et poids lourds. 			
Description de l'action : Consultation d'un maître d'œuvre (mission en 2 tranches) Action 2.1.1 Etude préliminaire globale avec définition des tranches d'exécution pour une cohérence du traitement du cœur historique (2020) <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un principe de circulation et de stationnement à l'échelle du bourg - Etude préliminaire jusqu'en phase PRO (technique et esthétique) pour l'aménagement de la rue de l'Adour, rue St Nicolas, Place du 8 mai, rue de l'Armagnac, rue des Pyrénées et la création d'une passerelle Action 2.1.2 Conception et réalisation des ouvrages et travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Requalification de la Rue St Nicolas (aménagement léger / zone de rencontre) - Création de la passerelle sur l'Arros et aménagement de la Place du 8 mai : nouveaux usages /structuration de l'espace (zone d'ombrage, limitation des stationnements, mobilier, traversée de la, Rue de l'Adour –D946)...), utilisation de matériaux perméables (pavage, stabilisé, espace enherbé etc...), plantation d'essences adaptées et valorisation du couvert arboré. 			
Quantitatif : Passerelle : 80 ml Place du 8 mai + RD : 2 400 m ² Rue St Nicolas : 925 m ²	Estimatif/budget : ± 880 k€ Action 2.1.1 : Esquisse de programmation urbaine: 18 000 € à 20 000 € HT Action 2.1.2 : Travaux et maîtrise d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Passerelle : 270 000€ + 16% (coût maîtrise d'œuvre/ingénierie) - Place du 8 mai +RD : 400 000 € (+11% MO) - Rue St Nicolas : 90 000 € (+11%MO) 	Echéancier/phasages : 2020 / 2021 : esquisse/étude faisabilité, travaux Rue St Nicolas, commencement des travaux Place du 8 mai +passerelle sur le pont de l'Arros	Observations/remarques : Importance d'une réflexion fonctionnelle en amont (aménagement connexes de liaisons douces et articulations à prévoir) L'étude préliminaire pourra faire l'objet d'une présentation publique dans l'espace dédié au comité de suivi

Axe 2	Fiche action 2.2	Maitre (s) d'ouvrage : Commune de Plaisance du Gers	
Sécuriser les déplacements et rendre le bourg accessible	Aménager la sente du canal de Cassagnac et ses abords	Partenariat technique : CAUE du Gers Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Gers	
<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un maillage piétonnier alternatif à travers le centre bourg • Créer des cheminements thématiques au fil de l'eau • Raccorder la Rue Granier de Cassagnac à la Rue Armagnac • Connecter la future Cité de l'Orgue (projet à long terme) et espaces culturels à un système de cheminements doux 			
<p>Description des actions :</p> <p>Action 2.2.1 Consultation d'une entreprise spécialisée / marché travaux / fournitures ou Chantier communal Réalisation d'un caillebotis sur le canal de fuite du moulin</p> <p>Action 2.2.2 Chantier participatif organisé par la municipalité Mise en œuvre du chantier par le service civique / l'animateur qui assurera l'organisation (préparation, mobilisation des personnes ressources, communication,...) des premiers chantiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage, suppression des encombrants sur le domaine public et défrichage des abords du canal avec les habitants, - Mise en cohérence des limites privées et intercommunales en fond de parcelle (alternative aux grillages, ex : ganivelles, murs en pierres sèches, plantes grimpantes etc) 			
<p>Quantitatif : Chemin sur le canal de Cassagnac en caillebotis : 45 ml</p>	<p>Estimatif/budget : Action 2.2.1 : Cheminement caillebotis métallique < 20 000 € ou cheminement en bois 40 000 € Action 2.2.2 Organisation, communication chantier participatif : 1 500 €</p>	<p>Echéancier/phases : 2020 : travaux sur le canal de Cassagnac et chantiers participatifs .</p>	<p>Observations/remarques : Nécessité d'insérer le projet à l'échelle de la trame piétonne communale, par le biais d'une charte centre bourg</p>

Axe 2	Fiche action 2.3		Maitre (s) d'ouvrage : Commune de Plaisance du Gers
Sécuriser les déplacements et rendre le bourg accessible	Poursuivre les aménagements de l'espace public		Partenariat technique : CAUE du Gers, Syndicat Mixte Adour Amont, Département (SLA), concessionnaires réseaux, Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Gers
<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un maillage d'espaces publics sécurisés et attractifs, • Composer une cohérence dans les palettes minérales et végétales à l'échelle du bourg, • Restaurer et valoriser le patrimoine arboré et architectural existant. 			
<p>Description des actions :</p> <p><u>Action 2.3.1</u> Aménagement des jardins du presbytère : création d'une aire de jeux pour enfants, création d'un espace intergénérationnel comprenant un parc d'évolution ludique aménagé pour les personnes âgées (parcours pour le développement psycho-moteur). L'animation de cet espace pourra être vue avec l'EHPAD tout proche.</p> <p><u>Action 2.2.2</u> Valorisation de la place de l'eau en ville : création d'un parcours pédagogique permettant de valoriser tous les éléments liés à l'eau en centre-ville (moulin, canaux, lac ...)</p>			
Quantitatif : Parcours pédagogique	Estimatif/budget : Action 2.3.1 : 40 000 € Action 2.3.2 : 10 000 €	Echéancier/phasages : 2021	Observations/remarques :

Axe 3	Fiche action 3.1	Maitre (s) d'ouvrage : Commune de Plaisance du Gers	
Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial	Poursuivre la rénovation de l'église	Partenariat technique : CAUE du Gers Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Gers	
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> • Réparer le clocher endommagé suite à des infiltrations d'eau dans la structure • Maintenir le patrimoine architectural et religieux 			
Action 3.1.1 Phase 3 de la restauration de l'église (poursuite des opérations de réhabilitation de l'église) <ul style="list-style-type: none"> - Création et installation du beffroi neuf, - Remontée et remise en fonctionnement des cloches, - Réalisation de niches et repose de pierres - Réfection de la toiture de la sacristie - Installation et mise en conformité du paratonnerre - Mise en fonctionnement du cadran de l'horloge 			
Quantitatif :	Estimatif/budget : <ul style="list-style-type: none"> - Cout : 69 459,00 € HT - Subv. DETR : 18 137,00 € - Subv. FRI : 18 137,00 € - Commune : 33 185,00 € 	Echéancier/phasages : 2020	Observations/remarques :

Axe 3	Fiche action 3.2	Maitre (s) d'ouvrage : Syndicat Départemental de l'Energie du Gers, Commune de Plaisance du Gers	
Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial	Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public	Partenariat technique : Syndicat Départemental de l'Energie du Gers Partenariat financier : Syndicat Départemental de l'Energie du Gers, PETR du Val d'Adour	
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans Plan Climat Energie Territorial et le projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte du Pays du Val d'Adour • Rénover l'éclairage public pour favoriser les économies d'énergie 			
Description de l'action : Il s'agira de poursuivre la rénovation de l'éclairage public. L'ensemble des équipements seront remplacés par des Leds équipés de système de commande à distance pour optimiser la gestion et les économies d'énergie Action 3.2.1 Dans le cadre des actions en faveur des économies d'énergies et de développement durable, mise en place d'un programme en quatre tranches de rénovation de l'éclairage public : <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les puissances d'éclairage en fonction des besoins, - Remplacement des luminaires (passage aux lampes Led) 			
Quantitatif :	Estimatif/budget : - 226 242 € HT - SDEG (30%) 67 782 € - Pays du Val d'Adour (CEE): 113 121 €	Echéancier/phasages : 2020/2021	Observations/remarques :

Axe 3	Fiche action 3.4	Maitre (s) d'ouvrage : Commune de Plaisance du Gers	
Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial	Organiser des chantiers participatifs	Partenariat technique : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, CAUE du Gers, Associations (Arbres et Paysage 32, etc), pépiniéristes, paysagistes ...	
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer la population autour d'un projet commun • Créer une émulation et favoriser le lien social • Mettre en place des projets moins onéreux sur le temps long 			
Description de l'action : Chantiers participatifs impulsés par la municipalité Organisation prise en charge par le service civique / l'animateur : <u>Action 3.4.2</u> Ouverture et création d'un maillage de sentes urbaines : repérage des délaissés, négociation avec les propriétaires (Sentier des Lépreux). Intégration des parcours de promenade autour de Plaisance, en lien avec l'office de tourisme du Pays du Val d'Adour, édition de plaquettes « Chemins de randonnée animés», par exemple, pour la sente de la médiathèque. Exposition d'œuvres d'art sur les grilles à l'arrière de ce bâtiment. Il s'agit d'intégrer l'art au cœur de la ville, et de faire venir les visiteurs, en leur proposant des découvertes artistiques pluri-disciplinaires (sculptures, sons, visuels...).			
Quantitatif : Création de trois circuits	Estimatif/budget : - 60 000 €	Echéancier/phasages : 2020/2021	Observations/remarques :

Axe 3	Fiche action 3.6		Maitre (s) d'ouvrage : Commune de Plaisance du Gers
Maintenir la qualité d'un cadre de vie rural et convivial	Engager Plaisance dans la transition énergétique		Partenariat technique : CAUE du Gers Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Gers, Pays du Val d'Adour
Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans Plan Climat Energie Territorial et le projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte du Pays du Val d'Adour • Accroître la performance énergétique des bâtiments publics 			
Description de l'action : Il s'agira de rénover énergétiquement un certains nombre de bâtiments publics et notamment les logements communaux			
Action 3.6.1 Dans le cadre des actions en faveur des économies d'énergies et de développement durable, rénovation énergétique des bâtiments communaux : <ul style="list-style-type: none"> - Un logement dans l'immeuble Lagnoux - Sept logements dans l'immeuble De Menque - Menuiseries extérieures de la mairie 			
Action 3.6.2 Etude sur le potentiel photovoltaïque pour évaluer la possibilité de pose de panneaux en toiture sur le complexe salle de sports/salle polyvalente, sur environ 500 m², pose de panneaux en toiture de l'église, sur environ 500 m², pose de panneaux au sol sur le terrain de l'ancienne décharge (Chemin de la Ribère), sur environ un hectare.			
Quantitatif : Une étude réalisée	Estimatif/budget : Action 3.6.1 : 270 000 € Action 3.6.2 : 40 000 €	Echéancier/phasages : 2020 /2021	Observations/remarques :

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire Bastides et Vallons du Gers

Forte de 30 communes membres et de 7 235 habitants (données INSEE 2016), la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a la volonté forte d'être un acteur majeur du développement économique et de la valorisation du territoire communautaire.

Dans ce sens, elle a su, de tout temps :

- porter des projets d'intérêt général tels la création d'une médiathèque, le pôle petite enfance ;
- anticiper sur les besoins des publics en construisant de nouvelles écoles ou un immobilier d'entreprises ;
- participer aux chantiers d'envergure pilotés par des communes ou d'autres collectivités : l'Astrada en est l'exemple

Ainsi, la CCBVG développe sa stratégie autour des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives qu'elle a fait le choix de servir, pour :

- **améliorer le cadre de vie et proposer des infrastructures adaptées aux besoins de la population :**
politique du logement et cadre de vie, construction/entretien d'équipements culturels ou sportifs, assainissement collectif et non-collectif, infrastructures de communications électroniques,
- **préserver l'environnement et le patrimoine naturel :**
environnement, gestion des milieux aquatiques, collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés
- **développer des services à la population locale ou de passage :**
services des écoles, enfance/jeunesse, action sociale, aire d'accueil des gens du voyage, fourrière animale
- **promouvoir le territoire et participer à son développement économique :**
équipements touristiques, emploi et insertion, développement économique, aménagement de l'espace, politique de la ville

Avec le contrat centre-bourg de Plaisance du Gers, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers réaffirme sa volonté de contribuer techniquement, voire financièrement, à toute action qui permettra de développer et de promouvoir le territoire intercommunautaire. De la même manière, la stratégie de développement proposée par la commune de Plaisance du Gers rejoint les objectifs de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

- du territoire de projet du Pays du Val d'Adour

La stratégie de développement du Pays du Val d'Adour trouve ses fondements dans son Schéma de Cohérence Territoriale. Approuvé à l'unanimité par le comité syndical réuni le 3 février 2016, le SCOT du Pays du Val d'Adour a fait l'objet d'une démarche de concertation accrue avec l'ensemble des collectivités qui compose ce territoire.

Il est à rappeler que le PADD du SCOT a souhaité mettre un accent tout particulier sur le développement des bourgs centres du Val d'Adour, éléments structurants de l'armature territoriale tant sur le plan économique que de l'accès aux services.

En effet, si au cours de la dernière décennie, il avait pu être constaté une perte démographique sur l'ensemble des bourgs centres au profit des communes rurales, cette tendance ne pouvait être poursuivie sous peine de voir ancrer un déséquilibre profond.

C'est dans ce sens que le SCOT privilégie un développement de l'habitat plus marqué sur l'ensemble des bourgs centres du Val d'Adour.

La stratégie de développement du Pays du Val d'Adour s'articule autour des axes suivants :

- **Agir pour le développement économique et l'emploi**
 - ✓ Structurer l'économie touristique
 - ✓ Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation
 - ✓ Participer à la diversification de l'agriculture locale

- **Agir pour la qualité de vie**
 - ✓ Poursuivre la structuration des services à la population
 - ✓ Accompagner la performance et l'efficacité énergétique
- **Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local**
 - ✓ Accompagner la préservation de la ressource en eau et valoriser les zones naturelles
 - ✓ Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques du territoire
- **S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences**
 - ✓ Assurer le dispositif d'ingénierie locale
- **Accompagner le développement du Grand Site de Marciac**
 - ✓ Valoriser le cœur emblématique du Grand Site
 - ✓ Conforter la dimension internationale du pôle culturel
 - ✓ Conforter la mission de l'office de tourisme

La stratégie de développement proposée par la commune de Plaisance du Gers rejoint donc parfaitement les objectifs fixés par le PETR du Pays du Val d'Adour.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Marciac et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune d'Aignan et la Communauté de Communes de Armagnac Adour, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du Pays du Val d'Adour pour la période 2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du Pays du Val d'Adour.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département du Gers

Le Département du Gers met à disposition de la commune son ingénierie de solidarité pour apporter des conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants:

- Aménagement et Bâtiments
- Voirie
- Assainissement
- Milieux aquatiques

L'objectif est d'aider à l'émergence des projets de la commune, afin de passer de l'idée à la réalisation de l'opération puis à la gestion des ouvrages, sans toutefois entrer dans le champ de la maîtrise d'œuvre réservé aux bureaux d'études et architectes. Pour cela, le Département s'appuie sur des spécialistes appartenant à l'administration départementale et agit dans une démarche partenariale et de complémentarité avec les autres acteurs de l'ingénierie sur le territoire, en particulier le CAUE.

Le Département pourra aussi accompagner financièrement les projets de développement et de valorisation du bourg-centre de la commune dans les domaines suivants :

- Voirie (fonds de concours et amendes de police)
- Eau
- Assainissement
- Milieux aquatiques
- Patrimoine inscrit et classé
- Amélioration du cadre de vie (dont logements communaux, bâtiments publics, espaces publics...) dans le cadre de la Dotation Départementale rurale (DDR)
- Projets supra-communaux (écoles, maison de santé...) dans le cadre du Fonds Départemental de Développement (F2D). Le Contrat signé avec la communauté de communes s'achève en mars 2021 ; une nouvelle génération de contrat a toutefois vocation à lui succéder.

Concernant l'amélioration de l'offre de logement, le Département a reconduit sa politique de l'habitat pour la période 2019/2021. A ce titre, il intervient d'une part sur la production de logements sociaux en faveur des bailleurs sociaux et d'autre part sur la réhabilitation du parc privé en faveur de ménages modestes.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers apportera son soutien technique aux projets développés dans le cadre du Contrat Bourg-Centre. Le cas échéant, elle pourra intervenir sur des investissements, dans le cadre des compétences qui sont les siennes.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays du Val d'Adour

Le Pays du Val d'Adour apportera, autant que de besoin, son soutien à travers son dispositif d'ingénierie territoriale et veillera à mobiliser l'ensemble des dispositifs dont il a la charge, capables d'accompagner les initiatives mises en place sur la commune de Plaisance du Gers.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre de Plaisance du Gers
- la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers
- le PETR du Pays du Val d'Adour,
- la Région,
- le Département du Gers

Contrat Bourg Centre – Plaisance du Gers – V2

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Plaisance du Gers :

- les services de l'Etat (Préfecture, sous-préfecture de Mirande, DDT, UDAP...)
- CAUE du Gers,
- Chambres consulaires du Gers.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par le PETR du Pays du Val d'Adour en lien avec la commune de Plaisance du Gers.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays du Val d'Adour,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à le

Madame Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie

Monsieur Patrick FITAN
Maire de Plaisance du Gers

Monsieur Philippe MARTIN
Président du Département
du Gers

Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON
Président de la Communauté de Communes
Bastides et Vallons du Gers

Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON
Président du Pays du Val d'Adour